LIVRES ET REVUES

MICHAEL BOTHE : «DAS VÖLKERRECHTLICHE VERBOT DES EINSATZES CHEMISCHER UND BAKTERIOLOGISCHER WAFFEN» [1]

La *Revue internationale* a eu l'occasion précédemment d'analyser la thèse que M. Michael Bothe avait soutenue, en 1967, et qui traitait du problème de l'application du droit de la guerre par les Nations Unies [2]. Un des chapitres, notamment, représentait une utile contribution à l'examen des problèmes théoriques et pratiques que soulève l'intervention de la Croix-Rouge en temps de conflit.

L'étude que publie aujourd'hui M. Bothe paraît sous les auspices du « Max Planck-Institut für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht » et elle porte le sous-titre suivant: Kritische Würdigung und Dokumentation der Rechtsgrundlagen. L'auteur la consacre à l'interdiction, en droit international, de l'emploi d'armes chimiques et bactériologiques, et elle sera certainement très utile à tous ceux que ces problèmes intéressent.

Elle comprend une description de toutes les négociations qui, depuis le début du XXe siècle, ont conduit aux interdictions actuelles et l'on y trouve évoquées également les négociations récentes tendant à supprimer même la fabrication et le stockage de ces armes. Les travaux de la Croix-Rouge occupent, dans ces analyses, une place importante, de même que les discussions qui ont eu lieu au sein des organes des Nations Unies.

Le Dr Bothe examine encore l'attitude d'une série de gouvernements à l'égard de ces problèmes. Il rappelle aussi tous les cas où, au cours de conflits, ces armes ont été employées, ainsi que les cas où l'on a prétendu qu'elles l'avaient été, sans qu'il en existe de preuves réelles. Enfin, l'ouvrage est accompagné d'une bibliographie détaillée et d'un index qui facilitent grandement la consultation.

C. P.

---

[1] Carl Heymann Verlag A.G. Köln-Bonn, 1973, 391 pages.

[2] *Le droit de la guerre et les Nations Unies*, Droz, Genève, 1967.